

Micro-entreprise, statut étudiant, licence de logiciel

Par fbertran, le 10/09/2009 à 18:02

Bonjour,

J'ai dans l'idée de monter ma micro-entreprise, je suis actuellement étudiant, j'ai fais le tour du sujet, ma seule question concerne l'utilisation des logiciels.

J'ai besoin d'utiliser des logiciels sur lesquels nous travaillons à l'université. Puis-je en tant qu'étudiant me servir de ces logiciels pour travailler et fournir des résultats?

merci

Par Deshoulières Avocat, le 20/10/2009 à 10:37

Bonjour,

Tout dépends de la licence sous laquelle est exploité le logiciel. Il faut regarder dans les conditions générales d'utilisation du logiciel, vous devriez trouver la réponse.

Bien cordialement, Etienne Deshoulières Avocat au Barreau de Paris Propriété intellectuelle - Droit de l'internet www.deshoulieres-avocat.com